

**Sud éducation Hérault**

23 rue Lakanal  
34 090 Montpellier  
Tel : 04.67.02.10.32  
Mail : [syndicat@sudeducation34.org](mailto:syndicat@sudeducation34.org)  
<http://sudeducation34.org>

**Sud éducation Gard/Lozère**

6 rue Porte d'Alès  
30 000 Nîmes  
Tel : 04.66.36.25.70  
Mail : [sudeducation.gard@ouvaton.org](mailto:sudeducation.gard@ouvaton.org)  
<http://sudeducationgard.ouvaton.org/>

**Sud éducation PO/Aude**

4 bis avenue Marcelin Albert  
66 000 Perpignan  
Tel : 06.84.89.01.17  
Mail : [66-11@sudeducation.org](mailto:66-11@sudeducation.org)  
<http://www.sudeducation66.org/>

**DÉCLARATION**  
**CLÔTURE DU VOTE ÉLECTRONIQUE**  
**06 DÉCEMBRE 2018**

**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 :**  
**UNE CATASTROPHE DÉMOCRATIQUE**

Ce scrutin se clôt dans un climat explosif dans la société comme à l'école. Nous ne pouvons être réunis dans ces lieux sans nous faire les relais de la préoccupation très forte des personnels face à la répression policière aveugle que subissent les lycéen-ne-s actuellement mobilisés. Nous dénonçons d'ores et déjà le mail du ministre dans lequel il adresse des menaces à peine voilées aux personnels mobilisés. Que ce soit clair, SUD éducation ne se laissera pas intimider, et nous appelons les personnels à rejoindre les lycéennes et les lycéens dans la rue.

SUD éducation s'est opposé depuis l'origine au vote électronique imposé par le ministère de l'Éducation Nationale. La distribution du matériel de vote parcellaire, le déroulement catastrophique de la première journée et plus généralement celui des élections lors de la semaine écoulée démontre, s'il en était encore nécessaire, que nous avons raison. Le taux de participation s'avère de nouveau très insatisfaisant et largement inférieur à celui des élections organisées physiquement il y a une dizaine d'années.

Sans les efforts de l'ensemble des organisations syndicales pour expliquer la procédure et accompagner nombre de collègues dans l'expression de leur droit, sans leur intervention auprès de l'administration pour signaler les anomalies, la participation frôlerait le ridicule ! Dans ces conditions nous n'accepterons pas les discours éculés sur le supposé désintérêt des collègues pour ces élections puisque la responsabilité du ministère dans cet échec est clairement engagée.

De nombreux personnels ont éprouvé des difficultés à voter ou bien ont été privés de ce droit à cause d'erreurs purement administratives ou techniques. Nous considérons que le ministère aurait dû prendre davantage de mesures pour permettre la résolution de ces problèmes, d'autant plus que les difficultés étaient connues depuis les expériences semblables lors des élections

précédentes.

Les obstacles que certain-es ont dû franchir afin de pouvoir voter, la complexité des opérations de vote, la difficulté à récupérer son matériel de vote, la difficulté d'accès à la plateforme sur internet, les dysfonctionnements informatiques... sont les symboles du parcours du combattant qu'a été pour certain-es le simple fait de voter. A cela, ajoutons l'individualisation, voire l'isolement de l'acte de vote, que représente un tel scrutin ! Isolement renforcé par la non-publication des listes électorales, des professions de foi, la non-mise en place d'espaces de vote dédiés dans de nombreux établissements.

De plus, ce scrutin constitue en particulier une véritable atteinte aux droits démocratiques des personnels les plus précaires (AED, AESH, contractuel-les...). Le taux de participation est dramatiquement bas pour ces personnels ! Ces derniers ont rencontré encore plus de difficultés pour voter : NUMEN non communiqué, accès compliqué à l'adresse professionnelle, non distribution de la notice de vote...

Par ailleurs, nous n'avons aucun moyen de contrôle réel sur l'authenticité du vote. Nous sommes censés nous contenter de faire confiance à des « experts indépendants » nous garantissant l'authenticité des votes, nous avons donc été contraints de déléguer notre mission d'observation et de contrôle et cela ne peut nous satisfaire.

Nous l'avons déjà dit et nous le réaffirmons : nous nous interrogeons sur cette volonté de maintenir un vote électronique qui, scrutin après scrutin, désorganise la bonne tenue des élections là où le vote à urnes physiques, qui a déjà prouvé son efficacité en termes de participation et de transparence, aurait été une garantie des principes démocratiques. Nous refusons la privatisation de nos élections professionnelles. Des millions d'euros d'argent public ont dû être dépensés pour le résultat constaté cette semaine : un serveur qui ne tient pas 5 minutes après l'ouverture du vote et une remise en route plus que laborieuse !

Il y avait mieux à faire au service de l'École Publique ! Vu l'absence de contrôle et les dysfonctionnements internes et externes de la solution de vote, SUD éducation se réserve le droit d'en contester les résultats sur le terrain juridique. Nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir avec l'ensemble des personnels pour faire que cette élection soit la dernière organisée par voie électronique.